



Conseil économique et social

Distr. générale
25 janvier 2023

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des
finances, de la planification et du développement économique
Quarante et unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport de la Commission africaine de statistique sur les travaux de sa huitième réunion

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a l'honneur de transmettre aux membres de la Commission le rapport de la Commission africaine de statistique sur les travaux de sa huitième réunion.

* E/ECA/COE/41/1.



Rapport de la Commission africaine de statistique sur les travaux de sa huitième réunion

I. Introduction

1. La huitième réunion de la Commission africaine de statistique s'est tenue du 24 au 26 octobre 2022 sous le thème « Moderniser les écosystèmes de données en Afrique pour soutenir l'intégration régionale ». L'objectif de cette réunion était d'examiner les tendances actuelles et de concevoir des solutions statistiques nouvelles et innovantes pour renforcer les systèmes statistiques nationaux en Afrique dans le contexte de la reprise après la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19).

II. Participation

États membres

2. Ont participé à la réunion les délégués des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Observateurs

3. Les observateurs suivants ont assisté à la réunion :

a) États non africains : France, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ;

b) Organisations et institutions internationales, régionales et sous-régionales : Autorité intergouvernementale pour le développement, Banque africaine de développement, Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Union du Maghreb arabe ;

c) Institutions de formation : Eastern Africa Statistical Training Centre, University of Sheffield, École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (Côte d'Ivoire), École nationale de la statistique et de l'analyse économique (Sénégal), Institut africain de développement économique et de planification, Addis Ababa University, Haramaya University, North-West University (Afrique du Sud) ;

d) Institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies : Division de statistique de l'ONU, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale pour les

migrations, Organisation mondiale de la Santé, Programme des Nations Unies pour le développement ;

e) Les équipes de pays suivantes des Nations Unies : Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Guinée, Libéria, Madagascar, Niger, Nigéria, Sénégal, Somalie, Tchad, Zimbabwe.

III. Ouverture conjointe de la huitième réunion de la Commission africaine de statistique, de la huitième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de la réunion des experts de la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil [point 1 de l'ordre du jour]

4. La réunion a été officiellement ouverte par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, Demeke Mekonnen. Dans son allocution de bienvenue, il a souligné que des compétences en matière de gestion du changement, de gestion de projet et de refonte des méthodes de travail étaient nécessaires à différents niveaux pour permettre une transformation et une modernisation effectives et souples des systèmes statistiques africains.

5. Des remarques de bienvenue ont été faites au nom de la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) par Oliver Chinganya, qui a rappelé aux délégués l'environnement difficile pour les statistiques et souligné l'importance du travail qui était fait dans ce domaine.

6. Le Secrétaire permanent du Ministère zambien de l'intérieur, Peter Moyo, a fait observer que la série de réunions serait cruciale pour fournir aux pays une plateforme leur permettant de recenser les actions et stratégies prioritaires.

7. Le Président du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, Oumar Ka, a évoqué l'importance des données géospatiales dans la prise de décisions et les efforts constants déployés par son organisation pour promouvoir l'utilisation de ces outils sur le continent. Il a salué l'adoption récente du cadre géospatial.

8. La Présidente de la Commission africaine de statistique, Albina Chuwa, a fait part de sa satisfaction devant les progrès réalisés en matière de développement de la statistique en Afrique, mais a reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire. Elle a appelé à l'allocation de plus de ressources à la transformation et à la modernisation des systèmes statistiques nationaux.

9. La Directrice par intérim de la Division du genre, de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales de la CEA, Edlam Yemeru, a souhaité la bienvenue aux participants et a noté que la réunion fournirait des informations sur la manière de moderniser et de transformer les systèmes statistiques nationaux et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique.

10. Le Directeur de la Division du renforcement des capacités statistiques de la Banque africaine de développement, Ben Paul Mungyereza, a mis en exergue le soutien continu de la Banque au renforcement des capacités sur le continent.

11. Le Conseiller interrégional du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, de la Division de statistique de l'ONU, Gregory Scott, a rappelé aux délégués que la pression exercée sur les systèmes statistiques par la pandémie de COVID-19 exigeait des réponses adaptables et souples.

12. Le Ministre ougandais des technologies de l'information et des communications et de l'orientation nationale, Chris Baryomunsi, a mis l'accent, dans son discours introductif, sur la nécessité d'améliorer les données administratives et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Il a aussi félicité la CEA pour le rôle dirigeant qu'elle jouait dans le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

13. Enfin, les membres d'un panel de statisticiens de haut niveau ont commenté le discours introductif et, entre autres, ont demandé instamment que le programme de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil soit rétabli dans sa conception initiale.

IV. Questions d'organisation [point 2 de l'ordre du jour]

14. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité par les délégués pour former le nouveau Bureau :

- Président : Éthiopie
 Premier Vice-Président : Tchad
 Deuxième Vice-Président : Égypte
 Premier Rapporteur : République-Unie de Tanzanie
 Deuxième Rapporteur : Cabo Verde

15. L'ordre du jour suivant a été adopté par les délégués :

1. Ouverture conjointe de la huitième réunion de la Commission africaine de statistique, de la huitième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de la réunion des experts de la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.
2. Questions d'organisation.
3. Programme de statistique de la Commission économique pour l'Afrique : questions statutaires.
4. Moderniser l'écosystème des données en Afrique.
5. Autres initiatives visant à moderniser et à transformer les systèmes statistiques.
6. Réunion conjointe de la Commission africaine de statistique et du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
7. Réunion conjointe de la Commission africaine de statistique et de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.
8. Rapports sur les manifestations pré-session.
9. Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires de la CEA.

10. Préparation de la cinquante-quatrième session de la Commission de statistique du Conseil économique et social.
11. Clôture conjointe de la huitième réunion de la Commission africaine de statistique, de la huitième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.

V. Programme de statistique de la Commission économique pour l'Afrique : questions statutaires [point 3 de l'ordre du jour]

16. Les représentants de la CEA ont présenté sept rapports statutaires (résumés aux paragraphes 17 à 23 ci-dessous), qui mettaient en évidence le travail accompli et les points de discussion et d'action proposés. La Commission africaine de statistique a été invitée à examiner les orientations et les recommandations formulées dans chaque rapport.

Programme statistique de la Commission économique pour l'Afrique : programme de travail sur les données et les statistiques pour la période 2023-2024

17. Le rapport (E/ECA/STATCOM/8/2022/5) présente le programme de travail sur les données et les statistiques proposé par la CEA. Il contient un résumé des principales réalisations de la CEA au cours de la période 2021-2022, et définit l'objectif du sous-programme sur les données et les statistiques pour les deux années à venir.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et des systèmes statistiques y relatifs en Afrique

18. Le rapport (E/ECA/STATCOM/8/2022/10) présente les progrès accomplis par l'Afrique dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et du système de comptabilité environnementale et économique d'octobre 2020 à juin 2022. Il présente également les principales initiatives prévues pour la prochaine période.

Rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique

19. Le rapport (E/ECA/STATCOM/8/2022/7) examine les principales difficultés rencontrées, les initiatives en cours, les possibilités offertes, les enseignements tirés et les efforts déployés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique pendant les deux dernières années, et fait le point sur la situation actuelle et la probabilité que l'Afrique atteigne les objectifs d'ici à 2030.

Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain sur les statistiques de genre

20. Le rapport (E/ECA/STATCOM/8/2022/9) fournit un résumé des activités entreprises entre octobre 2020 et octobre 2022 par les institutions membres du Groupe africain sur les statistiques de genre de la Commission africaine de statistique.

Développement des capacités statistiques en Afrique : rapport d'étape pour 2020-2022

21. Le rapport (E/ECA/STATCOM/8/2022/6) met en évidence les initiatives de développement des capacités statistiques de 2020 à 2022, notamment le programme des Jeunes statisticiens africains, et se conclut par des propositions

pour un ensemble de recommandations et de points à soumettre à la décision de la Commission africaine de statistique.

Situation de la série de recensements de la population et du logement de 2020 en Afrique

22. Le rapport (E/ECA/STATCOM/8/2022/8) présente l'état d'avancement de la série de recensements de la population et du logement de 2020 en Afrique. Il se conclut par le débat et les recommandations qui ont suivi.

Situation de l'intégration des informations géospatiales et statistiques en Afrique

23. Le rapport (E/ECA/GGIM-A/8/5) contient un exposé sur la raison d'être du Cadre statistico-géospatial mondial, des lignes directrices pour le développement de cadres statistico-spatiaux nationaux, un cadre pour l'intégration des informations géospatiales et statistiques en Afrique, les principes du Cadre statistico-spatial mondial et les stratégies pour améliorer sa mise en œuvre au niveau national.

Débats et recommandations

24. Les participants ont noté que la coopération Sud-Sud était un bon moyen pour les pays ayant une expérience en matière de recensements de partager leurs connaissances et leur expérience avec d'autres pays. Les représentants des pays ont exprimé leur besoin d'un appui de la CEA en ce qui concerne les technologies de recensement, la mise en œuvre du système de comptabilité environnementale et économique, et les enquêtes pour modifier la période de référence du produit intérieur brut. Les participants ont demandé à la CEA de partager la stratégie du programme Takwimu pour les Jeunes statisticiens africains avec les centres de formation statistique du continent.

25. La Commission africaine de statistique a approuvé les sept rapports statutaires et les recommandations y afférentes.

VI. Moderniser l'écosystème des données en Afrique

[point 4 de l'ordre du jour]

26. Un représentant de la CEA a présenté un résumé de la feuille de route pour la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique (E/ECA/STATCOM/8/2022/12). La feuille de route fait le point sur les difficultés rencontrées par le système statistique africain et les possibilités qui s'offrent à lui dans la définition des principes et des priorités en matière de transformation et de modernisation. Elle fournit des orientations sur la manière dont les pays peuvent élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales pour le développement de la statistique et des plans de travail annuels permettant d'optimiser la transformation et la modernisation.

Débats et recommandations

27. Au cours des débats, les participants ont souligné la nécessité de consulter d'autres parties prenantes que les statisticiens, notamment celles du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire, lors de l'élaboration d'une feuille de route nationale, la nécessité d'adopter une stratégie pour financer suffisamment les travaux statistiques et d'intégrer les principes de gestion du changement. La Commission africaine de statistique a approuvé la feuille de route et donné des orientations pour sa mise en œuvre.

VII. Autres initiatives visant à moderniser et à transformer les systèmes statistiques [point 5 de l'ordre du jour]

Présentation

28. Des représentants de l'Office for National Statistics du Royaume-Uni, du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, des centres de formation statistique et d'autres partenaires de développement ont présenté leurs initiatives en matière de transformation et de modernisation des statistiques officielles.

Débats et recommandations

29. La Commission africaine de statistique a accueilli avec satisfaction les contributions des partenaires et a formulé d'autres recommandations.

VIII. Réunion conjointe de la Commission africaine de statistique et du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale [point 6 de l'ordre du jour]

30. Lors de la séance plénière, les représentants des États membres (par exemple, le Cameroun, la Sierra Leone, la Zambie et le Zimbabwe) ont évoqué le Cadre statistico-spatial mondial et la manière dont ils avaient pu intégrer les statistiques et les informations géospatiales dans leurs diverses activités, notamment la gouvernance, les données, les politiques, la législation statistique et la série de recensements de la population et du logement de 2020.

31. La Commission africaine de statistique a accueilli avec satisfaction les expériences partagées par les représentants des États membres et a formulé de nouvelles recommandations.

IX. Réunion conjointe de la Commission africaine de statistique et du groupe d'experts de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil [point 7 de l'ordre du jour]

Présentation

32. Les représentants de la CEA ont présenté un rapport sur les activités du groupe d'experts de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.

Débats et recommandations

33. À la lumière des débats, la Commission africaine de statistique et le groupe d'experts de la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil ont émis une série de recommandations (voir annexe).

X. Rapports sur les manifestations pré-session [point 8 de l'ordre du jour]

Présentation

34. Au titre de ce point de l'ordre du jour, des rapports oraux ont été présentés sur les manifestations pré-session qui ont eu lieu les 22 et 23 octobre sur les sujets suivants :

- a) Le Forum pour le développement de la statistique en Afrique ;
- b) Les indicateurs du développement de la statistique ;
- c) Le Centre régional sur les métadonnées et la science des données pour l'Afrique ;
- d) Les Jeunes statisticiens africains ;
- e) Le renforcement des mécanismes d'échange de données afin de promouvoir le concept de données ouvertes pour les données et les statistiques officielles ;
- f) Les initiatives et ressources en matière de données administratives pour l'Afrique ;
- g) L'utilisation de l'entretien en présentiel assisté par ordinateur et de l'entretien téléphonique assisté par ordinateur dans la collecte de données pour les indices des prix à la consommation ;
- h) L'accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité des données sur les objectifs de développement durable ;
- i) Le produit intérieur brut infranational ;
- j) Les tableaux des ressources et des emplois et le commerce en valeur ajoutée ;
- k) La formation au leadership statistique pour aider à la transformation et à la modernisation des statistiques officielles.

Débats et recommandations

35. La Commission africaine de statistique a examiné et approuvé ces rapports et les recommandations y afférentes.

XI. Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires de la CEA [point 9 de l'ordre du jour]

Présentation

36. Les programmes de renforcement des capacités des partenaires suivants ont été présentés : Division de statistique de l'ONU, Banque africaine de développement, Bureaux des Coordonnateurs résidents des Nations Unies pour les Comores et le Zimbabwe, COMESA, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Office for National Statistics of the United Kingdom, Institut national de la statistique et des études économiques (France).

Débats et recommandations

37. La Commission africaine de statistique a accueilli avec satisfaction les programmes de développement des capacités des partenaires et a formulé des recommandations à leur sujet (voir annexe).

XII. Préparation de la cinquante-quatrième session de la Commission de statistique du Conseil économique et social [point 10 de l'ordre du jour]

Présentation

38. Un représentant de la CEA a fait une présentation sur les préparatifs de la cinquante-quatrième session de la Commission de statistique du Conseil économique et social, qui se tiendra du 28 février au 3 mars 2023.

Débats et recommandations

39. La Commission africaine de statistique a convenu des modalités d'élaboration et de présentation des positions communes africaines.

XIII. Clôture de la réunion [point 11 de l'ordre du jour]

Date, lieu et thème de la neuvième réunion de la Commission africaine de statistique

40. La Commission africaine de statistique a demandé à la CEA de prendre les dispositions nécessaires pour la convocation de sa neuvième réunion, qui devrait, a priori, se tenir à Addis-Abeba en octobre 2024.

Conclusions et recommandations

41. Les projets de conclusions et de recommandations de la huitième réunion ont été présentés par un représentant de la CEA. Les conclusions et recommandations ont été adoptées avec quelques amendements et sont annexées au présent rapport.

42. La réunion a été clôturée par la Présidente de la Commission africaine de statistique.

Annexe

Projets de conclusions et recommandations de la huitième réunion de la Commission africaine de statistique

La Commission africaine de statistique,

Reconnaissant que le thème de sa huitième réunion, « Moderniser les écosystèmes de données en Afrique pour soutenir l'intégration régionale », arrive à point nommé, car l'évolution de la technologie modifie considérablement la pratique des statistiques, tant dans le domaine public que dans le domaine privé,

Ayant examiné les rapports présentés par les groupes travaillant sur les différents aspects du développement de la statistique,

Consciente des questions liées aux programmes, notamment celles afférentes au Programme de statistique de la Commission économique pour l'Afrique, et d'autres questions statutaires,

Notant avec satisfaction le travail de modernisation des statistiques effectué par la Commission économique pour l'Afrique,

Considérant que la disponibilité d'informations géographiques fiables et précises constitue l'un des facteurs déterminants les plus importants pour l'expansion des économies nationales, la prise de décisions dans les nombreux domaines du développement socio-économique étant mieux éclairée et améliorée par la cartographie des indicateurs socio-économiques pertinents,

I. Programme de statistique de la Commission économique pour l'Afrique : questions statutaires

A. Programme de travail sur les données et les statistiques pour la période 2023-2024

1. *Salue* le travail accompli par la Commission économique pour l'Afrique à l'appui de la modernisation des statistiques sur le continent ;

2. *Approuve* le programme de travail pour la période 2023-2024 et en outre demande à la Commission économique pour l'Afrique de mobiliser des ressources suffisantes pour la mise en œuvre du programme, en collaboration avec les organisations panafricaines et les partenaires de développement ;

3. *Appelle* les États membres à allouer des ressources nationales à la mise en œuvre d'une feuille de route visant à transformer et à moderniser leurs systèmes statistiques nationaux ;

4. *Appelle* également les États membres à recourir à la coopération Sud-Sud pour échanger des expériences en matière de technologies de recensement ;

B. Développement des capacités statistiques en Afrique

5. *Approuve* la création du Programme Takwimu des Jeunes statisticiens africains, dont le secrétariat est assuré par la Commission économique pour l'Afrique, par l'intermédiaire du Centre africain pour la statistique, ainsi que la stratégie du Programme pour la période 2022-2025, et

recommande en outre la création d'associations nationales de jeunes statisticiens ;

6. *Demande* aux partenaires de développement d'accroître leur appui au système statistique africain afin d'en assurer la transformation et la modernisation en réponse aux besoins croissants des utilisateurs ;

C. Rapport régional sur les indicateurs des objectifs de développement durable

7. *Appelle* tous les États membres à soutenir le système global de statistiques en Afrique, en renforçant la coordination des systèmes statistiques nationaux du continent, et à veiller à ce que l'élaboration des politiques en Afrique soit davantage fondée sur des données factuelles ;

8. *Invite* les pays africains à continuer d'aligner leurs plans nationaux de développement et leurs processus budgétaires sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur d'autres cadres régionaux, tels que l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et sur les cadres internationaux, et à mettre davantage l'accent sur l'approche de l'association de la société tout entière aux efforts tendant à la réalisation des objectifs de développement durable ;

9. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de procéder à une évaluation de ce que les pays ont fait en matière de suivi des objectifs de développement durable et d'établissement de rapports concernant ces objectifs ;

D. Série de recensements de la population et du logement de 2020

10. *Se félicite* du renforcement des approches innovantes par les pays au cours de la série de recensements de 2020, en vue de la série de recensements de 2030 ;

11. *Appelle* les États membres à continuer de partager les expériences tirées de la série de recensements de 2020 et à continuer de travailler avec la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires à la création d'un savoir collectif qui pourra être utilisé comme ressource lors de la série de 2030 ;

12. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, au Fonds des Nations Unies pour la population et aux autres partenaires de développement de continuer à apporter leur appui aux pays dans la mise en œuvre de la série de recensements de 2020 et dans la préparation de la série de recensements de 2030 ;

E. Enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil et programme des Nations Unies en matière d'identité juridique

13. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique et à ses partenaires de renforcer leur appui aux pays dans la mise en place de systèmes holistiques d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de l'identité juridique d'état civil, y compris l'établissement de registres de la population ;

14. *Encourage* les pays à tirer parti des possibilités de ressources disponibles pour moderniser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil

et d'établissement de l'identité juridique d'état civil, afin de s'assurer qu'aucun pays n'est laissé-pour-compte ;

15. *Encourage* les organismes nationaux de statistique à prendre part aux initiatives visant à développer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de l'identité juridique d'état civil, et à étudier les possibilités de tirer parti de ces efforts pour obtenir des données démographiques solides ;

F. Statistiques de genre

16. *Approuve* la troisième phase du Programme africain sur les statistiques de genre et les métadonnées de l'initiative sur l'ensemble minimum d'indicateurs de genre pour l'Afrique ;

17. *Invite* les États membres à soutenir l'amélioration de la production et de l'utilisation des données administratives différenciées par sexe ;

18. *Appelle* le Groupe africain sur les statistiques de genre à renouveler sa composition, étant donné que les membres actuels ont été élus en septembre 2018 ;

G. Mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et des statistiques y afférentes

19. *Demande* aux institutions panafricaines et aux partenaires de développement d'appuyer les pays qui ne sont pas encore passés au Système de comptabilité nationale de 2008 dans leurs efforts tendant à le faire lors de la prochaine mise à jour ;

20. *Encourage* les pays africains à participer à l'essai et à la mise en œuvre expérimentale de la mise à jour mondiale du Système de comptabilité nationale de 2008 ;

21. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique et aux institutions panafricaines d'accroître leur appui au renforcement des capacités du Système de comptabilité environnementale et économique, en mettant l'accent sur les dimensions régionales ;

22. *Appelle* la Commission économique pour l'Afrique et les organisations internationales à aider les pays à réaliser les enquêtes requises pour la modification de la période de référence du produit intérieur brut ;

H. Intégration des informations géospatiales et statistiques

23. *Demande* aux États membres de veiller à ce que les informations géospatiales obtenues pour les lieux qui intègrent des données statistiques et administratives (géocodage) soient fondées sur des données fiables et faisant autorité, avec des formats normalisés et ayant fait l'objet d'un accord, des systèmes de référence coordonnés, des éléments de métadonnées, des modèles de données et des services d'échange tels que des services de recherche, de visualisation et de téléchargement ;

24. *Exhorte* les États membres à collecter, extraire, mettre à jour et distribuer les données géoréférencées nécessaires au géocodage des informations statistiques par l'infrastructure nationale de données spatiales ou par le Cadre intégré de l'information géospatiale ;

25. *Exhorte également* les États membres à identifier clairement les rôles et les tâches des diverses agences engagées dans la création

d'informations géospatiales en construisant et en utilisant un modèle de conservation et d'exploitation raisonnable ;

26. *Exhorte en outre* les États membres à considérer l'Infrastructure nationale de données spatiales et le Cadre intégré de l'information géospatiale comme englobant les principes directeurs d'une base ponctuelle pour les statistiques et les informations faisant autorité sur les adresses physiques, les structures et/ou les parcelles figurant dans le cadastre ;

27. *Invite* chaque État membre à créer un registre d'adresses unique, national, faisant autorité et universel, accessible aux institutions publiques et intégré dans leurs processus opérationnels respectifs ;

II. Moderniser l'écosystème des données en Afrique

28. *Approuve* les principes et les priorités proposés dans le projet de feuille de route pour la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique et *demande* aux parties prenantes de soutenir sa mise en œuvre ;

29. *Appelle* les parties prenantes du système statistique africain à intégrer les principes et les priorités de la feuille de route dans la planification nationale et régionale relative au développement des statistiques officielles ;

30. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'organiser, avec l'appui de partenaires, une manifestation parallèle à la cinquante-quatrième session de la Commission de statistique du Conseil économique et social, qui se tiendra en mars 2023, sur les initiatives clés et la transformation et la modernisation en cours dans la région africaine ;

III. Initiatives visant à moderniser et à transformer les systèmes statistiques

31. *Encourage* les pays à s'approprier les résultats de la collaboration avec l'Office for National Statistics du Royaume-Uni sur la modernisation des statistiques, afin d'améliorer la gestion stratégique de leurs ressources humaines pour soutenir le programme de modernisation ;

32. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre sa réflexion sur la nécessité de renforcer les capacités des organismes nationaux de statistique africains ;

33. *Encourage* la Commission économique pour l'Afrique et les autres organisations internationales et partenaires de développement à inclure la coordination et les effets d'entraînement dans leur appui au développement de la statistique en Afrique ;

IV. Réunion conjointe de la Commission africaine de statistique et du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

34. *Encourage* les États membres à recourir davantage à de nouvelles méthodes de recensement et à adopter de plus en plus l'utilisation de systèmes d'information géospatiale, de systèmes mondiaux de navigation par satellite et d'autres outils et technologies géospatiaux pour les recensements nationaux, en particulier leur application dans les séries de recensements de 2020 et de 2030 ainsi que dans la gestion des ressources naturelles ;

35. *Encourage également* les États membres, les organisations internationales et les autres partenaires de développement à assurer - aux niveaux national, sous-régional et continental - l'application continue de politiques bien conçues en matière d'information géospatiale dans des domaines comprenant, mais sans s'y limiter, les données, les normes, la gouvernance et les institutions, les questions stratégiques et juridiques, les finances, l'innovation, les partenariats, le renforcement des capacités et l'éducation ainsi que les communications et la participation ;

36. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de faire une étude sur le rapport coûts-avantages de l'utilité de lier la géographie et les statistiques, dans un but de sensibilisation des pays, pour soutenir la construction d'une infrastructure d'information statistico-géospatiale pour la série de recensements de 2020, la gestion des ressources naturelles et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

37. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer une feuille de route par étapes pour la mise en œuvre du Cadre statistico-spatial africain au niveau national, tout en encourageant l'utilisation des cadres déjà élaborés sur l'intégration de la géographie et des statistiques ;

38. *Encourage* les institutions de formation en géospatial à s'associer à des institutions de formation en statistique en Afrique, afin d'organiser des activités de formation pour leurs étudiants et anciens étudiants respectifs ;

V. Réunion conjointe de la Commission africaine de statistique et du groupe d'experts de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

39. *Encourage* les pays à produire des rapports sur les statistiques de l'état civil fondés sur les données de l'état civil et *invite* le Fonds des Nations Unies pour la population, la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires à renforcer la capacité des pays à produire des rapports sur les statistiques de l'état civil, notamment sur les mariages, les divorces et les causes de décès, conformément aux recommandations régionales et internationales relatives aux statistiques de l'état civil ;

40. *Prend acte* de la décision prise par la Commission de statistique du Conseil économique et social à sa cinquante-troisième session, tenue en 2022, d'encourager les autorités statistiques nationales à envisager l'établissement de registres statistiques nationaux de la population sur la base des répertoires généraux de recensement produits lors de la série de recensements de 2020, dans le plein respect des dispositions des Principes fondamentaux de la statistique officielle, et *demande* à la Commission économique pour l'Afrique, au Fonds des Nations Unies pour la population et à d'autres partenaires de renforcer la capacité régionale d'établir des registres de la population et de produire des statistiques à partir de ces registres ;

VI. Rapports sur les manifestations pré-session

A. Forum pour le développement de la statistique en Afrique

41. *Adopte* le communiqué et les recommandations subséquentes ;

B. Outil d'indicateurs de développement de la statistique

42. *Invite* les États membres à reprendre l'utilisation de l'outil des indicateurs de développement de la statistique pour évaluer le développement de la statistique dans les systèmes statistiques nationaux et à envisager de modifier la fréquence de l'évaluation du développement de la statistique pour la porter à une fois tous les deux ans au lieu d'une fois par an ;

43. *Invite également* les États membres à approuver la possibilité d'avoir une composante distincte permettant l'évaluation externe du développement de la statistique par des pairs ;

44. *Demande en outre* aux États membres d'envoyer les résultats de l'évaluation du développement de la statistique des systèmes statistiques nationaux aux ministères de tutelle des organismes nationaux de statistique ;

C. Centre régional sur les métadonnées et la science des données pour l'Afrique

45. *Salue* le travail accompli par la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisme national de statistique du Rwanda, l'Office for National Statistics du Royaume-Uni et la Division de statistique de l'ONU pour rendre opérationnel le Centre régional sur les métadonnées et la science des données pour l'Afrique, et approuve la création, le programme et la structure de gouvernance du Centre ;

46. *Reconnaît* le travail effectué par certains pays africains dans l'utilisation des métadonnées et de la science des données dans les statistiques officielles, et *encourage* tous les pays à renforcer leur capacité à utiliser les métadonnées et la science des données, et à développer des applications de la science des données au niveau local ;

47. *Encourage* les États membres à travailler activement avec le Centre régional pour renforcer la capacité des États à utiliser les métadonnées et la science des données ;

48. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique et au Centre régional d'utiliser leur pouvoir de rassemblement pour mobiliser auprès des collectivités locales, des institutions panafricaines et des partenaires de développement les ressources nécessaires au renforcement des capacités des organismes nationaux de statistique en matière de science des données ;

D. Programme Takwimu des Jeunes statisticiens africains

49. *Appelle* les États membres à soutenir la mise en œuvre du programme Takwimu des Jeunes statisticiens africains au niveau national, notamment en finançant et en facilitant la création et le fonctionnement d'associations nationales de jeunes statisticiens ;

50. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de partager la stratégie du Programme avec les centres de formation statistique et les universités ayant des programmes statistiques dans les États membres, et de

veiller à ce qu'il y ait une synergie avec des initiatives similaires pour les jeunes statisticiens africains au niveau sous-régional ;

E. Renforcement des mécanismes d'échange de données afin de promouvoir l'utilisation de données ouvertes dans les données et statistiques officielles

51. *Appelle* les États membres à faire participer et à consulter les utilisateurs de données avant la diffusion de celles-ci, afin de mieux répondre aux divers besoins de données et de diffuser les données dans des formats lisibles par l'homme et par la machine, en vue de renforcer l'interopérabilité et la comparabilité des données ;

52. *Appelle également* les États membres à soutenir l'établissement de normes pour le partage et l'échange de données ouvertes en Afrique ;

53. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les statisticiens à acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir sensibiliser les utilisateurs de données aux données et aux statistiques ;

F. Initiatives et ressources en matière de données administratives pour l'Afrique

54. *Encourage* les pays à utiliser les ressources qui ont été développées, notamment le modèle de maturité des données administratives élaboré par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les outils sur la qualité des données administratives mis au point par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, afin d'améliorer la qualité et l'utilisation des sources de données administratives dans la production statistique, à prendre note de ces ressources et à les utiliser ;

55. *Encourage également* les pays à avoir un consensus sur l'importance des données administratives dans les systèmes de données et sur la nécessité d'une collaboration aux niveaux national, sous-régional, continental et mondial ;

G. Utilisation de l'entretien en présentiel assisté par ordinateur et de l'entretien téléphonique assisté par ordinateur dans la collecte de données pour les indices des prix à la consommation

56. *Encourage* les États membres à intégrer les entretiens téléphoniques assistés par ordinateur et les entretiens en présentiel assistés par ordinateur dans leur boîte à outils, afin de moderniser leurs processus de production de données et de développer la résilience face à des crises telles que la pandémie de la maladie à coronavirus ;

57. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique et aux autres partenaires de développement d'appuyer techniquement et financièrement les pays dans leurs efforts visant à moderniser leurs processus statistiques en utilisant des méthodes de collecte, de compilation et d'analyse des données assistées par ordinateur, et à utiliser les métadonnées et la science des données dans les programmes des centres de formation statistique du continent ;

H. Accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité des données sur les objectifs de développement durable

58. *Encourage* les États membres à approuver une résolution sur l'accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité en temps utile de toutes les données, y compris les microdonnées produites par les organismes nationaux de statistique, et à approuver une résolution sur les normes de diffusion des données et l'échange de données, en vue du partage libre et gratuit de toutes les données disponibles en Afrique ;

59. *Encourage également* les États membres à prendre note et à utiliser, selon qu'il convient, les ressources élaborées dans le cadre du projet de la Division de statistique de l'ONU et du Foreign, Commonwealth and Development Office du Royaume-Uni sur le suivi du développement de la statistique en rapport avec les objectifs de développement durable ;

60. *Encourage* les organismes nationaux de statistique et les partenaires régionaux à poursuivre leur collaboration en vue d'accroître la disponibilité de données nationales inclusives relatives aux objectifs de développement durable ;

I. Produit intérieur brut infranational

61. *Encourage* les États membres à prendre note de l'importance cruciale de la compilation de données sur le produit intérieur brut infranational pour éclairer les décisions d'investissement, la mobilisation des recettes et les initiatives de développement économique spatial ainsi que sur la vague croissante de décentralisation et de déconcentration de l'administration dans de nombreux pays africains ;

62. *Encourage également* les États membres à renforcer l'estimation du produit intérieur brut infranational dans leurs systèmes de comptabilité nationale et l'établissement de rapports sur ce produit intérieur brut ; *demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à aider les pays africains à développer l'initiative en élaborant des directives africaines communes sur le calcul du produit intérieur brut infranational ;

J. Tableaux des ressources et des emplois et commerce en valeur ajoutée

63. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, aux institutions panafricaines et aux partenaires d'étendre la couverture des bases de données du commerce en valeur ajoutée et des chaînes de valeur mondiales à autant d'économies africaines que possible, afin de mieux connaître le potentiel économique des pays africains ;

64. *Encourage* les États membres à tirer parti des outils disponibles pour leurs analyses de leur politique commerciale, à s'efforcer d'établir ou de mettre à jour leurs tableaux des ressources et des emplois, et à tirer profit des avantages qui en découlent pour mieux éclairer l'adoption des politiques commerciales et d'industrialisation sur le continent, et appuyer la Zone de libre-échange continentale africaine ;

65. *Encourage également* les États membres à faire connaître aux chercheurs et aux analystes des politiques leurs données et leurs outils d'analyse en vue d'en généraliser l'utilisation ;

K. Sur la formation au leadership statistique pour aider à la transformation et à la modernisation des statistiques officielles

66. *Approuve* le programme conjoint pour le leadership statistique de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Office for National Statistics du Royaume-Uni ainsi que les programmes de leadership du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, qui seront essentiels à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation et la modernisation des systèmes statistiques africains, et *encourage* les États membres à inclure le développement du leadership comme activité de développement futur ;

67. *Encourage* les États membres à continuer de soutenir le programme conjoint pour le leadership statistique de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Office for National Statistics du Royaume-Uni, et *invite* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à faire davantage pour rendre la formation au leadership plus largement disponible ;

68. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Office for National Statistics du Royaume-Uni de faciliter l'accès des populations des pays francophones aux activités du programme de leadership ;

69. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'organiser une table ronde entre les partenaires donateurs afin d'étudier la meilleure manière de coordonner la formation au leadership ;

VII. Programmes de renforcement des capacités statistiques des entités partenaires

70. *Encourage* les États membres à soutenir la formation des formateurs par l'intermédiaire de centres de formation statistique ;

71. *Encourage également* les États membres à mettre en place une infrastructure d'information pour les statistiques de l'état civil et à relier toutes les sources possibles de statistiques de l'état civil ;

72. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les centres de formation statistique à dispenser une formation aux formateurs ;

73. *Encourage* les institutions panafricaines et les entités partenaires à coordonner leur collecte de données concernant les besoins en matière de renforcement des capacités ;

74. *Encourage* les écoles africaines de statistique à intégrer des modules sur les métadonnées et la science des données dans leurs programmes et à veiller à ce que les statisticiens formés soient suffisamment équipés pour répondre à la demande croissante de compétences dans le domaine de la science des données pour les statistiques et soient aptes à y répondre ;

75. *Félicite* la Banque africaine de développement pour ses programmes soutenus de renforcement des capacités statistiques et *l'exhorte* à continuer à fournir une assistance technique aux États membres, aux communautés économiques régionales, aux bureaux sous-régionaux et aux centres de formation statistique ;

76. *Encourage* les États membres à intégrer la collecte de données pour le Programme de comparaison internationale à la collecte régulière de données pour les indices nationaux des prix à la consommation, afin d'assurer la durabilité du Programme de comparaison internationale dans la région ;

77. *Salue* le travail accompli par les partenaires de développement et les *invite* à poursuivre leur appui au renforcement des capacités statistiques en Afrique ;

78. *Encourage* les organismes des Nations Unies, les parties prenantes du secteur privé, le monde universitaire et les groupes de la société civile à renforcer les partenariats et la coordination, en vue d'une utilisation efficace des rares ressources disponibles, du renforcement de la coordination au sein des systèmes statistiques nationaux, d'une mise en œuvre holistique et coordonnée des stratégies nationales pour le développement de la statistique, et pour favoriser la disponibilité en temps utile de données ventilées ;

VIII. Préparation de la cinquante-quatrième session de la Commission de statistique du Conseil économique et social

79. *Encourage* les États membres à poursuivre leur participation active à la préparation et à la présentation des positions communes africaines lors de la cinquante-quatrième session.
